

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHÉMINS
RÉGIE DES INCENDIES DU SECTEUR EST DES ETCHÉMINS (RISEDE)**

Séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) tenue suivant la loi le 28 février 2019.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Réjean Bédard
Siège #4 - André Ferland

M. Marcel Bégin, en remplacement de M. Richard Pouliot, pour la municipalité de Saint-Camille

Est/sont absents à cette séance :

Siège #2 - Denis Boutin
Siège #3 - Richard Pouliot

Formant quorum sous la présidence de Mme Marielle Lemieux, mairesse de Saint-Magloire.

M. Pierre Morneau, directeur général et Mme Émilie Goudreault, chargée de projet pour la régie des incendies du secteur Est des Etchemins, qui agira comme secrétaire de l'assemblée. assistent également à cette séance.

Sont aussi présents à cette séance:
M. Adélar Couture, municipalité de Saint-Camille
M. Christian Chabot, Maire de Sainte-Justine
Mme Nicole Mathieu, municipalité Saint-Camille

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la présidente déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue.

10-02-19

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN BÉDARD, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte l'ordre du jour du 28 février 2019 tel que modifié.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1** - Séance ordinaire du 31 janvier 2019
 - 3.2** - Suivi au procès-verbal du 31 janvier 2019
- 4 - FINANCES**
 - 4.1** - Acceptation des comptes à payer
- 5 - AFFAIRES COURANTES**
 - 5.1** - Résolution - rapport financier 2018 présenté par Madame Nicole Mathieu
 - 5.2** - Nomination de Pierre Morneau à titre de secrétaire-trésorier
 - 5.3** - Retour sur l'entente d'entraide mutuelle
 - 5.4** - Présentation PMO 2018 (MRC) - Résolution
 - 5.5** - Demande de modification des bornes sèches - Urgent Été 2019
 - 5.6** - Sécurité civile vs Saint-Prosper

- 5.7 - Procédures normales d'opérations (PNO) - dégagement des bornes sèches
- 5.8 - Procédure - employés des travaux publics - déneigement lors d'intervention des pompiers
- 5.9 - Résolution - Nomination Étienne Prévost - Chef de caserne Sainte-Sabine
- 5.10 - Clause assurance - pompiers vs âge maximal couvert
- 5.11 - Règlement incendie à adopter dans chaque municipalité
- 5.12 - Modification au calendrier des rencontres
- 6 - CORRESPONDANCE
- 7 - VARIA
 - 7.1 - Dépôt allocations élus pour rencontres et déplacements
 - 7.2 - Résolution Nomination nouveau pompier - Éric Fournier
 - 7.3 - Équipement non utilisé - Caserne Sainte-Sabine
 - 7.4 - Sécurité civile
- 8 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

11-02-19

3.1 - Séance ordinaire du 31 janvier 2019

ATTENDU QU' IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du procès-verbal, et que les membres présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉJEAN BÉDARD, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte et signe le procès-verbal du 31 janvier 2019 tel que présenté.

ADOPTÉE

3.2 - Suivi au procès-verbal du 31 janvier 2019

M. Adélard Couture, maire de Saint-Camille, a présenté le dossier concernant la facture d'avocats en lien avec la révision du règlement incendie à la séance de travail de la MRC des Etchemins. M. Luc Leclerc, directeur de la MRC des Etchemins, confirme que la facture sera assumée par la MRC et qu'une résolution sera adoptée à la prochaine séance de conseil. La régie des incendies facturera donc la MRC pour les éléments reliés au règlement incendie.

4 - FINANCES

12-02-19

4.1 - Acceptation des comptes à payer

ATTENDU QUE la liste des comptes numéro 02-2019 préparée par Mme Jessica Cameron, représentante de la régie, en date du 26 février 2019 dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de : 46,596.17 \$

QUE la liste des dépenses ajoutées en date du 28 février 2019, préparée par Mme Jessica Cameron au montant de 7,747.31\$ s'ajoute à la liste des comptes numéro 02-2019 pour un total de comptes à payer de 54,343.48\$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉJEAN BÉDARD, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte la liste des comptes no. 02-2019 et la liste des dépenses

ajoutées telles que présentées . Le total des comptes pour février 2019 s'élève à 54,343.48\$ \$.

QUE le secrétaire-trésorier, soit autorisé à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste des comptes 02-2019 et des dépenses ajoutées.

ADOPTÉE

5 - AFFAIRES COURANTES

13-02-19

5.1 - Résolution - rapport financier 2018 présenté par Madame Nicole Mathieu

Madame Nicole Mathieu, directrice de la municipalité de Saint-Camille, fait lecture des états financiers 2018 de la régie des incendies du secteur Est des Etchemins.

La régie termine son année financière avec un surplus d'opération de 40,316\$

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte les états financiers de la régie des incendie du secteur Est des Etchemins tel que présentés.

ADOPTÉE

14-02-19

5.2 - Nomination de Pierre Morneau à titre de secrétaire-trésorier

ATTENDU QUE pour faciliter la signature des chèques et des documents, il serait facilitant que le secrétaire-trésorier soit le directeur de la régie des incendies du secteur Est des Etchemins, M. Pierre Morneau;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ FERLAND, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE la régie des incendies du secteur Est des Etchemins nomme M. Pierre Morneau au titre de secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

5.3 - Retour sur l'entente d'entraide mutuelle

Suite aux questionnements soulevés à la rencontre du mois de janvier 2019 concernant la signature du document d'entraide mutuelle de la MRC des Etchemins, M. Pierre Morneau a fait des recherches et retrouvé le document signé qui a été signé en avril 2018 par les représentants de la régie des incendies de l'époque, soit Madame Marielle Lemieux, présidente de la régie, et M. Réjean Bédard, qui était, à ce moment, secrétaire-trésorier pour celle-ci.

Un rappel sera envoyé par courriel aux municipalités de Lac-Etchemin/Saint-Luc, Saint-Louis et Sainte-Rose à l'effet que l'entente d'entraide en vigueur est celle signée à la MRC en 2018.

15-02-19

5.4 - Présentation PMO 2018 (MRC) - Résolution

M. Pierre Morneau fait la présentation du rapport PMO qui a sera transmis au ministère de la sécurité publique.

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance des données comptabilisées dans le plan de mise en oeuvre 2018;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RÉJEAN BÉDARD, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE les membres du conseil de la régie des incendies du secteur Est des Etchemins approuvent les données qui sont comptabilisées dans ce rapport;

QUE la régie des incendies du secteur Est des Etchemins accepte que ce rapport soit transmis au Ministère de la sécurité publique par M. Stéphane Royer, préventionniste pour la MRC des Etchemins, celui-ci étant mandaté pour cette tâche sur l'ensemble du territoire de la MRC des Etchemins.

5.5 - Demande de modification des bornes sèches - Urgent Été 2019

Des demandes officielles seront faites aux municipalités concernées afin de faire les modification et réparations suivantes aux bornes sèches. M. Morneau nous a avisé des demandes qui seront faites et qui devront être faites de façon urgente cet été:

Modification rue Fournier et réparation rue de la Fabrique, Saint-Camille
Modification terrain des loisirs, identification damme et ajout au coin du Rang Sainte-Marie - Sainte-Sabine
Modification rue Goulet et caserne / ajout rang Saint-Cyrille, Saint-Magloire

5.6 - Sécurité civile vs Saint-Prosper

Point d'information: l'intervention de Saint-Prosper a permis de constater à quel point il sera important de faire un plan.

À ce sujet, un rappel par courriel sera envoyé aux 5 municipalités faisant partie intégrante de la régie afin de nommer par résolution un représentant pour le comité de sécurité civile.

5.7 - Procédures normales d'opérations (PNO) - dégagement des bornes sèches

Cette clause était mentionnée dans le règlement incendie qui a été modifié. Celle-ci a maintenant été abrogée.

L'accessibilité aux bornes est une responsabilité municipale. Ainsi, un document sera transmis aux 5 municipalités afin qu'ils adoptent la procédure par résolution.

5.8 - Procédure - employés des travaux publics - déneigement lors d'intervention des pompiers

Lors d'intervention en hiver, il arrive que les camions incendies renverse de l'eau sur le chemin public. Lorsque cela arrive et que de la glace se forme, le directeur incendie appelle les responsables de la voirie municipale afin d'étendre de l'abrasif et sécuriser la route.

M. Pierre Morneau se questionne à savoir qui est responsable des frais pour l'entretien des chemins dans cette situation.

Comme l'entretien des chemins est une responsabilité municipale, tous s'entendent pour dire que même dans ce cas, les frais seront assumés par la municipalité. Dans le cas où les chemins sont entretenus par un sous-contractant, une précision sera apportée dans le devis d'appel d'offre.

16-02-19

5.9 - Résolution - Nomination Étienne Prévost - Chef de caserne Sainte-Sabine

ATTENDU QUE M. Jimmy Tanguay a donné sa démission à titre de pompier/chef de caserne pour la municipalité de Sainte-Sabine;

ATTENDU QUE M. Pierre Morneau a approché M. Étienne Prévost afin de vérifier son intérêt à occuper ce poste et que celui-ci a les compétences pour ces fonctions;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) nomme M. Étienne Prévost à titre de chef de caserne pour la municipalité de Sainte-Sabine.

ADOPTÉ

5.10 - Clause assurance - pompiers vs âge maximal couvert

Conformément aux critères d'admissibilité du contrat d'assurance accident pour les pompiers ainsi qu'aux critères pour les prestations d'invalidité permanente totale, les pompiers âgés de 65 ans et plus ne sont pas couverts en cas d'accident sur les lieux d'une intervention. Ainsi, 2 pompiers ne répondant plus aux critères d'admissibilité seront rencontrés afin de leur faire part de la situation.

5.11 - Règlement incendie à adopter dans chaque municipalité

Mme Émilie Goudreault fait mention des commentaires à prendre en considération lorsque chacun des conseils municipaux analysera le règlement. Lorsque ces points seront vérifiés, une résolution devra être passée pour l'adopter dans chacune des municipalités.

De plus, une résolution mandatant M. Pierre Morneau et M. Stéphane Royer à l'appliquer sera adoptée.

17-02-19

5.12 - Modification au calendrier des rencontres

ATTENDU QUE M. Pierre Morneau suit présentement la formation de préventionniste et que son horaire est variable dépendamment des sessions;

ATTENDU QUE pour les mois de mars et avril, M. Morneau sera en formation les jeudis soirs;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉJEAN BÉDARD, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) déplace les rencontres pour les mois de mars et avril, qui devaient respectivement être les 28 mars et 25 avril, aux dates suivantes: mercredi 27 mars et lundi le 29 avril.

ADOPTÉE

6 - CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

7 - VARIA

7.1 - Dépôt allocations élus pour rencontres et déplacements

Afin de faciliter les procédures, les paiements des frais de déplacement seront fait par dépôts directs, tout comme les frais d'allocation pour présence aux rencontres.

7.2 - Résolution Nomination nouveau pompier - Éric Fournier

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) nomme M.

Éric Fournier, de Sainte-Justine, à titre de pompier de la régie des incendies du secteur Est des Etchemins;

QUE la descriptions des modalités et des responsabilités à titre de pompier sont contenues dans le contrat de travail qui a été adopté par le conseil d'administration de la régie, et qu'une copie lui soit remise.

18-02-19

7.3 - Équipement non utilisé - Caserne Sainte-Sabine

M. Pierre Morneau informe les membres du conseil que de l'équipement (pompe installée sur une remorque) qui est à la caserne de Sainte-Sabine ne servira pas pour les besoins du service incendie. Celle-ci appartenait préalablement à la municipalité de Sainte-Sabine avant la consitution de la régie. Dans l'évaluation du matériel de chacune des municipalités, celle-ci avait été évaluée à 0\$. M. Morneau propose donc de demander à la municipalité de Sainte-Sabine si elle veut en reprendre possession. Sinon, elle serait vendue.

ATTENDU QUE lors de la mise en place de la régie des incendies du secteur Est des Etchemins, la firme Grant Thornton a évalué les actifs des municipalités faisant partie prenante de la régie;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Sabine a transféré comme actif à la régie une pompe sur remorque;

ATTENDU QUE la firme Grant Thornton a évalué la valeur cette pompe à zéro, ce qui, par le fait même, n'a pas d'impact sur les actifs de la régie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ FERLAND, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE la régie des incendies du secteur Est des Etchemins offre à la municipalité de Sainte-Sabine de reprendre possession de cette pompe à un coût zéro;

QU'advenant le cas où la municipalité ne serait pas intéressée à récupérer cet équipement, celui-ci serait vendu.

ADOPTÉE

7.4 - Sécurité civile

Madame Marielle Lemieux informe les membres du conseil que le plan de sécurité civile doit être adopté au maximum pour le 9 décembre 2019. Ainsi, il est important que chacune des municipalités nomment un représentant par résolution afin de constituer le comité de travail sur la sécurité civile.

8 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

19-02-19

9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ FERLAND, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS de procéder à la levée de la séance à 21H30.

ADOPTÉE

Marielle Lemieux, présidente

André Ferland, secrétaire-trésorier